

A la question d'Antioche vint se mêler, comme nous l'avons dit, celle des Templiers. Celle-ci était en quelque manière plus vive et plus importante que l'autre. Les Templiers n'avaient pris le parti du Comte de Tripoli que parce que, malgré toutes leurs instances, Léon n'avait jamais voulu les écouter et les avait chassés du pays et de leurs possessions: ils ajoutaient écrire au Pape que Léon avait mis le feu à leurs provisions et enlevé leur bétail, qu'il leur avait ainsi causé un dommage de cinquante mille besants d'or: il avait fait plus: il avait mis à la torture quelques-uns de ces chevaliers; il avait mis le blocus devant deux de leurs forteresses appelées Rupes Willelmi et Rupes Ruissoli, et qui étaient situées sans doute entre les frontières de l'Arménie et celles d'Antioche¹⁸¹.

Le Pape, grand protecteur des droits et des biens, mais en même temps toujours prompt à venger les torts dont on s'était rendu coupable envers les personnes faisant partie de l'Église, ainsi qu'étaient considérés les Templiers, écrivit à Léon, le 18 Janvier 1204, pour lui adresser des reproches, mais noblement, et faisant juges de cette affaire les évêques de Vallania et Biblia, villes de la Syrie, il l'exhorta à se soumettre à leur sentence. Ces évêques vinrent en effet; il paraît même que le Cardinal Pierre arriva aussi après eux. Ils avertirent Léon des volontés du Pontife. Le Roi, entrevoyant dans leur démarche quelque perfidie des Templiers, montra des difficultés à accorder son adhésion à ce que les évêques lui demandèrent, et ce ne fut qu'après qu'ils eurent insisté à deux ou trois reprises qu'il se décida à restituer aux Chevaliers tout ce qu'il leur avait pris, à condition toutefois que ces derniers ne contestassent plus les droits de son petit-fils¹⁸². Les Templiers lui dirent grossièrement qu'ils ne cesseraient jamais de défendre les murs d'Antioche contre Léon. Léon qui ne s'était jamais dépouillé de ses griffes de lion, exaspéré, sut cependant se contenir pour le moment par un silence dédaigneux. Cependant Pierre le Légat qui, auparavant, s'était fait scrupule d'excommunier le Comte de Tripoli et s'était retiré à Constantinople, sans prêter maintenant l'oreille à l'appel de Léon au Pape, rassembla un Conseil à Antioche sans y convoquer ni le Patriarche du lieu, ni le Catholicos des Arméniens, et se dépêcha d'excommunier les Arméniens. Non content de cela, il écrivit encore au Catholicos Jean de publier l'excommunication. A son tour, ce dernier réunit tous les siens et fit répondre à Pierre qu'il n'acceptait pas la sentence de son Conseil parce que toutes les conditions stipulées naguère n'avaient

¹⁸¹ Lettres d'Innocent, VII, 179.

¹⁸² Lettre de Léon en 1204. Hürter, VIII.